

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091657 8

Le présent Protocole prendra effet à la date de la signature.  
Convention.  
En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent Protocole.  
FAIT en triple exemplaire, à Tokyo, le 21 mai 1953.  
Estident les noms des signataires pour le Canada, le Japon, les États-Unis.  
(Here follows the names of the signatories.)  
(Continued on next page.)